
Don du curé de St-Germain-du-Fresnay remis à la Convention par le citoyen Hodelle, capitaine de gendarmerie à la résidence d'Evreux, lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du curé de St-Germain-du-Fresnay remis à la Convention par le citoyen Hodelle, capitaine de gendarmerie à la résidence d'Evreux, lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 504;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28670_t1_0504_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

donné des preuves de son expérience et de sa capacité car depuis environ 1 mois il nous a donné plus de 10 quintaux de salpêtre, que nous avons fait passer de suite à l'atelier national à Grasse, il est vrai aussi de te dire que le zèle des habitants de cette commune ne contribue pas peu à en augmenter la quantité par l'empressement qu'ils mettent à apporter de la terre et de la lessive audit atelier. Je puis t'assurer qu'ils paraissent disposés à continuer de travailler avec la même activité, jusqu'à ce que la Convention ait dicté les conditions de la paix à tous les despotes de la terre.

Tu apprendras sans doute avec le même plaisir, citoyen président, qu'en vertu de la loi qui ordonne de planter un nouvel arbre de la liberté dans les communes où ils avaient péri, nous avons planté le nôtre le 20 ventôse et pour faire figurer le peuple français avec la victoire, nous avons planté un peuplier entourée de 4 jeunes lauriers. Cette fête a été des plus brillantes, toutes les autorités constituées y ont assisté, ainsi que la garde nationale, le bataillon de la 46^e demi-brigade cantonné dans cette commune. Cet arbre a été planté au milieu des plus vifs applaudissements et des cris mille fois multipliés de vive la liberté, vive la République, vive la Convention nationale, périssent à jamais les tyrans.

Le citoyen Béranger, officier municipal, y a prononcé le discours suivant :

« Citoyens, que cet arbre soit pour nous le point de ralliement, arrosions-le de notre sang, s'il le faut, et mourons à ses pieds plutôt que de redevenir esclaves.

« Arbre sacré, tu vois ici des braves militaires, des défenseurs intrépides encore chargés des lauriers qu'ils ont cueillis à Ville-Affranchie et au port La Montagne, toujours prêts à verser leur sang pour la défense et la prospérité.

« Liberté, liberté, égalité sainte, sublime constitution ! Vous triompherez de tous vos ennemis, les despotes disparaîtront de la surface du globe et les droits de l'homme assureront partout son bonheur. Vive la liberté, vive la République. » S. et F.»

FLORENT.

41

La Société populaire de Void annonce qu'à la première nouvelle des besoins des défenseurs de la patrie, elle a envoyé dans plusieurs communes de cet arrondissement, des commissaires qui ont rapporté quantité d'effets, dont elle donne le détail, et qui ont été envoyés sur-le-champ à Verdun.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Void, 27 vent. II] (2).

« Vive la République. Périssent les traîtres !

A peine les sans culottes de Void ont-ils eu connaissance des besoins qu'éprouvaient leurs frères d'armes qu'ils ont envoyé des commissaires dans les communes des environs. Ils ont recueilli et transporté sur le champ, à Verdun,

(1) P.V., XXXVI, 257. Bⁿ, 15 flor. (2^e suppl.).

(2) C 301, pl. 1081, p. 11.

316 chemises neuves, 76 paires de bas, 4 paires de guêtres, 12 culottes, 4 gilets, 1 habit, 50 paires de souliers neufs, 2 paires de bottes, 126 l. pesant de bandes et compresses, 35 l. de charpie.

A ce don ont contribué les communes de Void, Vacon, Sorcy, Ville-Issy-Menil, la Horgne, Méligny-le-Grand, Méligny-le-Petit, Bovée, Broussy, Naives, Sauvoy et Troussey.

Les femmes sont en permanence pour faire des chemises, les cordonniers pour faire des souliers, jusqu'aux enfants dans les écoles font de charpie. Tous bénissent vos travaux, tous vous invitent à ne quitter votre poste que lorsque le despotisme et la tyrannie engloutis sous les débris des trônes et des autels laisseront respirer les mortels.

Tel est le vœu des républicains composant la Société populaire de Void. »

CARMERICHÉ (présid.), anti-fanatique, PARQUET, JAQUOT, CARTRY (rédacteur).

42

Le citoyen Barrot, notaire public, fait don à la nation de la finance de son office.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de liquidation (1).

43

Le citoyen Hodelle, capitaine de gendarmerie, à la résidence d'Evreux, dépose sur le bureau 2 cuillers à ragoût, 6 cuillers et 6 fourchettes, et 6 cuillers à café, qui lui ont été confiées par le curé de St-Germain-du-Fresnay, au moment de son arrestation, pour remettre à la Convention.

Insertion au bulletin (2).

44

Le citoyen Laporte, chef de légion de la garde nationale du district de Narbonne, déclare qu'il renonce au traitement qui lui est accordé en cette qualité.

La Convention nationale passe à l'ordre du jour, motivé sur le décret du 10 de ce mois (3).

[Narbonne, 24 vent. II] (4).

« Citoyen président,

Par un décret dernièrement rendu, les chefs de légion de la garde nationale sédentaires doivent être payés comme les chefs de brigade pendant le temps qu'a duré leur réquisition faite soit par les représentants du peuple, soit par les généraux.

(1) P.V., XXXVI, 257. Bⁿ, 15 flor. (2^e suppl.).

(2) P.V., XXXVI, 257. Bⁿ, 13 flor. (2^e suppl.). Autre orthographe de l'époque : Saint-Germain-de-Frenay.

(3) P.V., XXXVI, 257. Bⁿ, 15 flor. (2^e suppl.); M.U., XXXIX, 184; J. Fr., n° 584; J. Sablier, n° 1291.

(4) C 301, pl. 1081, p. 10.